



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier aux personnes concernées par le [projet de Règlement numéro APR-355-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'encadrer l'implantation de chenils et de chatteries ainsi que d'autoriser la classe « Services associés à l'usage Habitation \(Ca\) » dans les zones 48-A et 118-A et régler la superficie autorisée à l'usage mini-entrepôts en zone 155-I :](#)

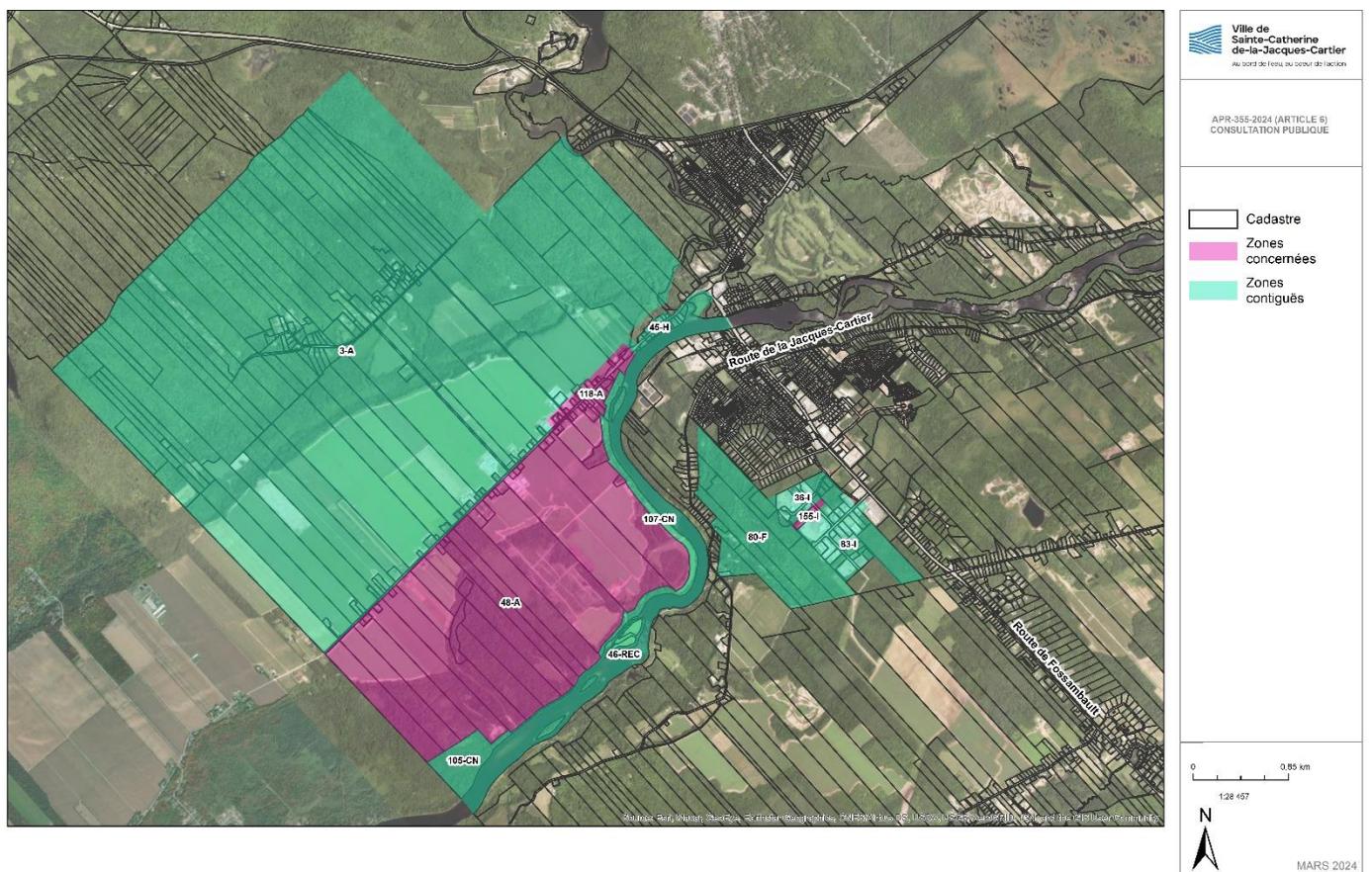
QUE le conseil, à la séance ordinaire du **25 mars 2024**, adoptera le projet de règlement identifié ci-dessus;

QUE l'objet de ce projet de règlement vise à encadrer l'implantation de chenils et de chatteries uniquement dans une zone autorisant les classes d'usage « Agriculture avec élevage » ou « Récréatif usage extensif », à permettre l'usage « Services associés à l'usage habitation » en zones 48-A et 118-A ainsi qu'à régler la superficie maximale de plancher pouvant être occupée par des mini-entrepôts dans la zone 155-I;

QUE le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, c'est-à-dire que les citoyens pourront s'opposer par un vote à certaines de ces modifications à la suite de l'adoption du second projet de règlement :

- Les dispositions des articles 4 et 5 sont applicables pour l'ensemble du territoire de la Ville;
- La disposition de l'article 6 concerne les zones suivantes :

SECTEURS	ZONES CONCERNÉES	ZONES CONTIGÜES
Secteur de la route Saint-Denys-Garneau et du parc industriel	48-A, 118-A et 155-I	3-A, 36-I, 45-H, 46-REC, 80-F, 83-I, 105-CN, 107-CN



QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2 rue Laurier, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site Internet de la Ville en cliquant sur le titre du règlement ou en vous rendant sur la page [RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN VIGUEUR ET LES RÈGLEMENTS EN PROCESSUS D'ADOPTION](#) de notre site Internet;

QU'une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert le **lundi 25 mars 2024, à 19 h** au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 14 mars 2024.